

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n° 01 - U

ARRÊTÉ DU MAIRE

## Arrêté Portant Fermeture Temporaire de l'enceinte de l'ancien collège Paul Langevin

Le Maire de la Commune de DECHY,  
Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de la construction et de l'habitation ;  
Vu le règlement de sécurité relatif aux établissements recevant du public ;  
Vu la demande d'exercice d'entraînement de la police nationale dans l'enceinte de l'ancien collège rue Martel à Dechy ;  
Considérant la nécessité de sécuriser l'enceinte de l'ancien collège, rue Martel, en procédant à sa fermeture totale ;

### ARRETONS

#### Article 1 :

Le mercredi 10 et jeudi 11 janvier 2024, l'enceinte de l'ancien collège, rue Martel, Dechy sera entièrement fermé au public pour la réalisation d'exercice d'intervention de Police.

#### Article 2 :

Le service technique ainsi que le service Communication seront tenus de mettre toutes les dispositions pour la fermeture au public et assurer la sécurité.

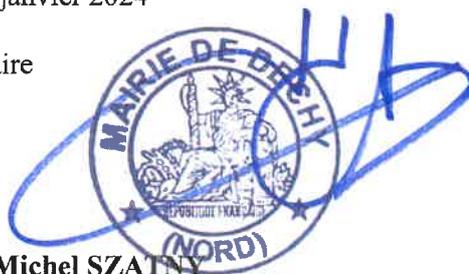
#### Article 3.

La directrice Générale des Services, le Directeur des services Techniques, Monsieur Le Commandant de Police de Douai, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêtés.

Fait en Mairie de DECHY

Le 03 janvier 2024

Le Maire



Jean-Michel SZATNY